

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



No. de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LYSTER**

Procès-verbal du
4 juillet 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 4 juillet 2016 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Benoit Jalbert et Christian Marcoux, et les conseillères Lise Bouchard-Lambert et Geneviève Ruel, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ordre du jour du
4 juillet 2016

**ORDRE DU JOUR
Séance ordinaire du 4 juillet 2016**

- 1 *PRIERE*
- 2 *MOT DE BIENVENUE*
- 3 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 4 *AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR*
- 5 *SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX*
- 6 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
 - 6.1 Présentation des comptes
 - 6.2 Adoption du règlement 333
 - 6.3 Achat de téléphones IP
- 7 *SECURITE PUBLIQUE*
 - 7.1 Mandat à la MRC de L'Érable pour un plan de sécurité civile
- 8 *TRANSPORT*
 - 8.1 Demande d'asphaltage pour route 116 (secteur urbain)
 - 8.2 Enseignes municipales extérieures
 - 8.3 Contrôle qualitatif des matériaux pour le pavage
- 9 *HYGIENE DU MILIEU*
- 10 *SANTE ET BIEN-ETRE*
- 11 *LOISIRS ET CULTURE*
 - 11.1 Installations de câbles sur la Surface Desjardins
 - 11.2 Embauche d'un préposé à l'entretien du terrain
 - 11.3 Achat d'un portable
- 12 *AMENAGEMENT, URBANISME ET DEVELOPPEMENT*
- 13 *CORRESPONDANCE*
- 14 *PERIODE DE QUESTIONS*
- 15 *VARIA*
 - 15.1 Postes Canada
- 16 *LEVÉE DE LA SEANCE*

Ouverture de la
séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

166-07-2016
Adoption de
l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

167-07-2016
Inversion de
l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.

ADOPTÉE

168-07-2016

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Adoption des
procès-verbaux

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE les procès-verbaux du 6 et 7 juin 2016 soient adoptés.

ADOPTÉE

169-07-2016
Présentation des
comptes

SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 13489 à 13529	88 456.33 \$
Autres paiements effectuées par la directrice générale	43 295.84 \$
Grand total des paiements	131 752.17 \$

ADOPTÉE

170-07-2016
Adoption du
deuxième projet
de règlement
333

ATTENDU qu'aucune personne n'a signé le registre de demande d'approbation référendaire qui était accessible au bureau municipal du 20 au 30 juin 2016 pour le «Règlement numéro 333 modifiant le règlement de zonage numéro 124 et le règlement 261 afin d'agrandir la zone 49A à même la zone 9A.» ;

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le règlement intitulé «Règlement numéro 333 modifiant le règlement de zonage numéro 124 et le règlement 261 afin d'agrandir la zone 49A à même la zone 9A.».

ADOPTÉE

171-07-2016
Achat de
téléphones IP

SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de téléphones IP pour le bureau municipal auprès de la compagnie Québec Internet. La somme de 855.00\$ avant taxes sera puisée au poste Fournitures de bureau (02 13000 670).

ADOPTÉE

172-07-2016
Mandat à la
MRC de
L'Érable pour un
plan de sécurité
civile

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal mandate la MRC de L'Érable pour la production d'un plan de sécurité civile. La somme approximative de 1 000\$ requise pour faire les travaux sera puisée au poste Honoraires professionnels administration (02 13000 410).

ADOPTÉE

173-07-2016
Demande
d'asphaltage
pour route 116
(secteur urbain)

ATTENDU qu'en 2011-2012, le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) avait comme projet de réaménager un tronçon de la route 116 à Lyster pour des raisons de fluidité, de cohabitation, de sécurité et de vétusté ;

ATTENDU que pour faire suite au réaménagement, la route 116, de la rue Laurier à la courbe du rang 3 est, aurait été cédée à la municipalité après avoir été asphaltée en neuf ;

ATTENDU que le tronçon de la rue Nelson à la limite de la municipalité de Dosquet a été pavé il y a quelques années ;

ATTENDU que le projet de réaménagement n'est plus priorisé et que la route 116 sur la rue Bécancour a, quant à elle, continué à se détériorer ;

ATTENDU que le pavage actuel est très endommagé et requiert du rapiéçage annuellement et que des ornières se sont formées ;

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



ATTENDU que plusieurs puisards devraient être relevés ;

ATTENDU que suite à un forum citoyen et à la participation de la municipalité au programme «À pied à vélo», il est ressorti qu'une piste cyclable allant de la rue Laurier à la rue Nelson devrait être aménagée afin de faciliter le transport actif à vélo et d'améliorer la sécurité des usagers jusqu'à l'école primaire, et que, pour ce faire, la municipalité souhaiterait enlever les trottoirs afin d'avoir une voie cyclable ;

**À CES CAUSES, SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal demande au MTMDT de refaire le pavage de la route 116, de la rue Laurier à la rue Nelson.

QUE le conseil municipal demande la collaboration du MTMDT pour l'aménagement d'une piste cyclable sur ce même tronçon.

ADOPTÉE

174-07-2016
Enseignes
municipales
extérieures

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve la soumission de AXO au coût de 3 874.00\$ plus taxes pour la fabrication et l'installation de quatre enseignes municipales. La somme sera puisée au poste Démarche marketing (02 13000 429).

ADOPTÉE

175-07-2016
Contrôle
qualitatif des
matériaux pour
le pavage

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve la soumission de Services exp inc. au montant approximatif de 6 975.70\$ avant taxes pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux qui seront utilisés pour le pavage à être effectué dans les rues Huard, King, Nelson, Beaudoin et le rang 1 est. La somme sera puisée au surplus accumulé.

ADOPTÉE

176-07-2016
Installations de
câbles sur la
Surface
Desjardins

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat de trois câbles d'acier amovibles sur la largeur de la patinoire auprès de Filets Nad's au coût de 975\$ plus taxes. La somme sera puisée au poste Améliorations locatives (02 70120 528).

ADOPTÉE

177-07-2016
Embauche d'un
préposé à
l'entretien du
terrain

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'embauche du préposé à l'entretien du terrain du Centre des loisirs pour l'été 2016 : Jérôme Richard-Boivin.

QUE la description de tâches, le salaire et les conditions de travail convenus avec l'employé seront indiqués dans une entente de travail signée par l'employé et la directrice générale ou la coordonnatrice des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

178-07-2016
Achat d'un
portable

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve l'achat d'un portable pour le service des loisirs auprès de Équipements MM au coût de 799\$ plus taxes. La somme sera puisée au poste Améliorations locatives (02 70120 528).

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



Période de questions

179-07-2016
Postes Canada

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

ATTENDU qu'en décembre 2013, Postes Canada a annoncé des compressions draconiennes au service postal public, y compris l'élimination de la livraison à domicile du courrier ;

ATTENDU que les compressions ont suscité un énorme tollé au sein de la population et soulevé l'opposition de la plupart des partis fédéraux, y compris le Parti libéral, qui a promis, s'il était porté au pouvoir, de suspendre les compressions imposées au service de livraison du courrier et de mener un examen de Postes Canada ;

ATTENDU que les compressions au service de livraison ont pris fin et que le gouvernement libéral a lancé l'examen de Postes Canada en mettant sur pied un groupe de travail indépendant qui recueille des renseignements auprès de la population, mène des recherches et collecte des faits pertinents et rédigera, en septembre prochain, un document de travail faisant état des options viables en ce qui concerne le service postal canadien ;

ATTENDU que, à l'automne 2016, un comité parlementaire consultera les Canadiennes et Canadiens sur les options formulées dans le document du groupe de travail et présentera des recommandations au gouvernement sur l'avenir de Postes Canada ;

ATTENDU qu'il est essentiel que le groupe de travail et le comité parlementaire entendent nos points de vue sur les questions clés, dont offrir des services bancaires, «verdir» Postes Canada, rétablir le service de livraison à domicile, maintenir un service de livraison quotidien, et créer des services destinés à aider les personnes ayant des incapacités et à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées aussi longtemps que possible ;

À CES CAUSES, SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la Municipalité de Lyster présente son point de vue au groupe de travail chargé de l'examen de Postes Canada et fasse une présentation au comité parlementaire lorsqu'il consultera la population du Canada à l'automne.

ADOPTÉE

SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE cette séance soit levée à 20 h 30.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 4^e jour de juillet 2016.

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière

180-07-2016
Levée de la
séance